

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

---

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par la société **Imagin'et Vous SARL** au capital de 28 000 € dont le siège social est 36 cours Lyautey 64000 Pau, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pau sous le numéro 445 089 865 ci-après dénommée « **Imagin'et Vous** » et d'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant effectuer une réservation pour toutes formations professionnelles, dénommée ci-après le client.

### **Objet**

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre « **Imagin'et Vous** » et son client, les deux parties les acceptant sans réserve.

Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes conditions figurant dans tout autre document. Imagin'et Vous se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions générales de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la réservation du client.

### **Caractéristiques des services proposés**

Les formations professionnelles proposées sont celles figurant sur notre site internet, qui sont des programmes généraux. Ces programmes généraux sont ensuite personnalisés pour chaque participant à la formation. La formation est proposée en cours individuels ou éventuellement collectifs.

### **Cas d'annulation des prestations par la société « Imagin'et Vous »**

« **Imagin'et Vous** » se réserve le droit de modifier ou d'annuler les cours prévus pour raison de force majeure ou événement imprévu (ex: formateur malade, salle de cours indisponible). Ces modifications n'ouvrent droit à aucun dédommagement. « **Imagin'et Vous** » s'engage à transmettre cette information au minimum 5 jours ouvrés avant le début de la prestation.

### **Modalités d'Inscription**

Elle est définitive à réception :

- du devis accepté
- de la convention signée
- du versement d'acompte de 30%

Votre inscription est validée par nos soins par courrier ou par mail.

Vous recevrez un mail de convocation spécifiant les horaires et lieu de la formation.

La validation de l'inscription par le client entraîne acceptation des présentes conditions générales de

vente, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance.  
La validation vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

Le client qui souhaite réserver une formation professionnelle par téléphone, ou par mail devra obligatoirement communiquer le nom et prénom ainsi que les coordonnées téléphoniques ou mail de la personne pour laquelle il effectue la réservation.

Quel que soit le mode de réservation, le client devra ensuite confirmer celle-ci par l'envoi d'un chèque de caution représentant le montant de l'acompte de 30% du montant de la prestation, par personne inscrite, à l'ordre de « Sarl Imagin'et Vous » et à l'adresse suivante : 36 Cours Lyautey – 64 000 Pau. Ce chèque de caution ne sera pas encaissé. Il sera rendu au client le jour de la prestation contre règlement, sauf cas de désistement moins de 30 jours avant le premier jour de formation (voir Conditions de rétractations).

La réception du chèque devra intervenir dans un délai de 4 jours ouvrés suivant la date de la réservation. Passé ce délai de 4 jours ouvrés, Imagin'et Vous se réserve la possibilité d'annuler la réservation sans en avertir au préalable le client. La réservation ne sera définitivement réalisée qu'à compter de la confirmation par Imagin'et Vous de la réservation.

### **Paiement**

Le paiement des prestations est exigible le dernier jour de la prestation, en espèce, par chèque ou virement bancaire à l'ordre de la SARL Imagin'et Vous.

### **Règlement par un OPCO**

En cas de règlement de la prestation effectué par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont il dépend, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de l'acceptation de sa demande,
- indiquer cette prise en charge et le paiement direct par l'OPCO explicitement sur la convention et de joindre à cette dernière une copie de l'accord de prise en charge,
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client. Si la prise en charge avec accord de règlement par l'OPCO n'a pas été reçue et présentée à « Imagin'et Vous » au 1<sup>er</sup> jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

### **Rétractation**

Le client, personne physique, bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours ouvrables à compter de la réservation à une formation professionnelle, pour faire annuler ou modifier sa réservation de la formation professionnelle.

Le client conserve la possibilité de modifier ou d'annuler sa réservation jusqu'à 14 jours ouvrés avant la réalisation de la prestation, par mail [iev.marieagnes@imagnetvous.fr](mailto:iev.marieagnes@imagnetvous.fr) ou par téléphone 06 45 56 25 99. En cas d'absence du client sans avoir prévenu dans les délais précités, Imagin'et Vous se réserve la possibilité de remettre à l'encaissement la caution sans en avertir le Client au préalable.

### **6. Dédit ou abandon**

#### **Financement par CPF en totalité ou partie**

#### **ANNULLATION DE L'INSCRIPTION PAR LE STAGIAIRE MOINS DE 7 JOURS AVANT LA DATE DE DEBUT DE LA FORMATION**

Toute annulation d'inscription par le Stagiaire, intervenant moins de 7 (sept) jours ouvrés avant la date de début de la formation, ou la non-présentation du Stagiaire à la date de début de la formation, sans annulation préalable, donne lieu à une perte de 5% de la somme engagée du CPF mais également au versement par le stagiaire au titre d'indemnités d'annulation à l'Organisme de formation un montant résultant du calcul suivant : 30% du montant total de la formation – les 5% perdus du CPF.

Lorsque l'annulation de l'inscription ou la non-présentation du Stagiaire à la date de début de la formation par le Stagiaire intervient pendant son délai de rétraction ou qu'elle est justifiée par un cas de force majeure, elle ne donne lieu à aucune indemnité d'annulation pour l'Organisme de formation.

Cas de force majeure pouvant notamment être invoqués par le Stagiaire :

- (a) refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service
- (b) retour à l'emploi du Stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation ;
- (c) accident ou décès du Stagiaire ou d'un proche ascendant ou descendant de 1<sup>er</sup> niveau.
- (d) maladie ou hospitalisation du Stagiaire
- (e) interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement.

#### **CONSEQUENCES FINANCIERES EN CAS D'INTERRUPTION OU D'ABANDON DE LA FORMATION PAR LE STAGIAIRE**

SARL IMAGIN'ETVOUS  
au capital de 28 000€ - 36 Cours Lyautey, 64000 Pau  
Siret: 445 089 865 00056 - N° Activité de formation: 72640313364  
06 45 56 25 99 – [iev.marieagnes@imagnetvous.f](mailto:iev.marieagnes@imagnetvous.f)

Toute interruption ou abandon de la formation, par le Stagiaire après son commencement donne lieu à une perte d'un pourcentage de la somme engagée du CPF au titre d'un versement d'indemnités d'annulation à l'Organisme de formation dont le montant est calculé comme suit :

- En cas d'assiduité du Stagiaire inférieure à 25% (vingt-cinq pour cent), une indemnité forfaitaire correspondant à 25% (vingt-cinq pour cent) du prix de la formation indiquée sur la Commande est versée à l'Organisme de formation.
- En cas d'assiduité du Stagiaire comprise entre 25% (vingt-cinq pour cent) et 80% (quatre-vingt pour cent), le prix payé est calculé au prorata de l'assiduité du Stagiaire.
- En cas d'assiduité du Stagiaire strictement supérieure à 80% (quatre-vingt pour cent), la formation effectuée par l'OF est considérée comme entièrement réalisée et 100% (cent pour cent) du prix de la formation indiquée sur la Commande est versé à l'Organisme de formation.

Il est précisé que les absences régulières d'un Stagiaire constatées par l'Organisme de formation, rendant la réalisation de la formation impossible, sont considérées comme un abandon de la formation par le Stagiaire.

L'interruption ou l'abandon de la formation par le Stagiaire justifiée par un cas de force majeure donne lieu à un paiement de l'organisme de formation dont le montant est calculé au prorata de l'assiduité du Stagiaire.

### **Autres financements hors CPF**

#### **ANNULATION DE L'INSCRIPTION PAR LE STAGIAIRE MOINS DE 7 JOURS AVANT LA DATE DE DEBUT DE LA FORMATION**

Toute annulation d'inscription par le Stagiaire, intervenant moins de 7 (sept) jours ouvrés avant la date de début de la formation, ou la non-présentation du Stagiaire à la date de début de la formation, sans annulation préalable, donne lieu au versement d'indemnités d'annulation à l'Organisme de formation à hauteur de 30% de la totalité du coût de la formation. L'OF conserve le montant total de l'acompte.

#### **CONSEQUENCES FINANCIERES EN CAS D'INTERRUPTION OU D'ABANDON DE LA FORMATION PAR LE STAGIAIRE**

Toute interruption ou abandon de la formation, par le Stagiaire après son commencement donne lieu à un versement d'indemnités d'annulation à l'Organisme de formation dont le montant est calculé comme suit :

- En cas d'assiduité du Stagiaire inférieure à 25% (vingt-cinq pour cent), une indemnité forfaitaire correspondant à 25% (vingt-cinq pour cent) du prix de la formation indiquée sur la Commande est versée à l'Organisme de formation. L'OF conserve le montant total de l'acompte.

- En cas d'assiduité du Stagiaire comprise entre 25% (vingt-cinq pour cent) et 80% (quatre-vingt pour cent), le prix payé est calculé au prorata de l'assiduité du Stagiaire.

- En cas d'assiduité du Stagiaire strictement supérieure à 80% (quatre-vingt pour cent), la formation effectuée par l'OF est considérée comme entièrement réalisée et 100% (cent pour cent) du prix de la formation indiquée sur la Commande est versé à l'Organisme de formation.

Il est précisé que les absences régulières d'un Stagiaire constatées par l'Organisme de formation, rendant la réalisation de la formation impossible, sont considérées comme un abandon de la formation par le Stagiaire.

### **Modalités de règlement**

Le montant de la formation est dû au plus tard 15 jours avant l'entrée à l'Organisme de Formation par le versement de :

- Soit la totalité du montant de la formation
- Soit d'un acompte de 30% minimum, le solde pouvant être échelonné sur demande.

Si arrêt ou abandon, cf article6, les sommes éventuellement trop perçues seront remboursées.

**Aucune inscription n'est validée si le montant de l'acompte, soit 30 % du montant total de la formation ne parvient pas à l'Organisme de Formation au plus tard 15 jours avant le début de la formation.**

### **Délai de règlement**

Le délai de règlement est indiqué sur la facture et sauf mention contraire est : à réception.

En cas de retard de paiement, l'acheteur s'expose à des pénalités de retard et à une indemnité forfaitaire de 40€. Les pénalités de retard peuvent être appliquées sans avoir à faire un rappel de paiement. Les pénalités de retard sont une sanction pécuniaire qui s'applique pour chaque jour de retard de paiement.

Le taux des pénalités dépend du taux directeur de la banque centrale européenne (BCE). Le taux des pénalités change tous les semestres. Les pénalités de retard appliquées par IMAGIN'ET VOUS sont de 5 fois le taux semestriel en vigueur, comme précisé sur les factures (*LME du 04/08/08*)

### **Données à caractère personnel**

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, les informations à caractère nominatif relatives aux clients pourront faire l'objet d'un traitement automatisé.

Les clients peuvent s'opposer à la divulgation de leurs coordonnées en le signalant à Imagin'et Vous. De même, les utilisateurs disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant, conformément à la loi du 6 janvier 1978.

Le traitement automatisé d'informations, y compris la gestion des adresses e-mail des utilisateurs du

site a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL. N° 1142172

**En cas de litige** avec les deux parties, seul le tribunal de Pau est réputé compétent pour se prononcer sur le litige

SARL IMAGIN'ETVOUS  
au capital de 28 000€ - 36 Cours Lyautey, 64000 Pau  
Siret: 445 089 865 00056 - N° Activité de formation: 72640313364  
06 45 56 25 99 - iev.marieagnes@imaginetvous.f